



## SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi, le 17 avril 2012  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

---

### **Sont présents :**

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike-River
	Gilles Decelles, maire de la ville	Lac-Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	Ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	Ville de Bedford
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de la	Ville de Farnham
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de	Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
Mme	Lucille Robert, représentante de la ville	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	Ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

**Est absent :** M. Jean-Charles Bissonnette, maire d'Abercorn

**Formant quorum** sous la présidence monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 mars
4. Rapport du vérificateur et présentation des états financiers 2011, par Monsieur Jérémy Joyal-Deslandes, c.a. de RCGT
5. Paiement de la facture pour le vérificateur : Raymond Chabot Grant Thornton (8 623,13 \$)
6. Actualité du CLD :
  - 6.1. Rapport annuel et les états financiers du CLD, par Monsieur Mario Thibeault
  - 6.2. Fonds FSTD – Étude de pré faisabilité pour un réseau de chauffage à la biomasse et de revente d'électricité à Bedford
  - 6.3. Fonds FMM – Ateliers « Focus stratégie »
7. Rapport du comité de transport du 3 avril:
  - 7.1. Statistiques - Rapport annuel 2011
  - 7.2. Plans de communication
  - 7.3. Remplacement de personnel
  - 7.4. Recommandation de financement du transport collectif par le MTQ
8. Demande de subvention au MTQ pour les dépenses d'exploitation du service du transport collectif en milieu rural pour l'année 2011
9. Rapport du comité des cours d'eau du 12 avril :
  - 9.1. Facturation des travaux d'entretien de cours d'eau
  - 9.2. Aménagement de bandes riveraines arbustives dans le cadre des travaux d'entretien de cours d'eau de catégorie B
  - 9.3. Nomination cours d'eau Couturier à Dunham
  - 9.4. Nomination branche 1 du cours d'eau Ligne de Noyan
  - 9.5. Nomination cours d'eau Corey à Saint-Armand
  - 9.6. Octroi du contrat: entretien du cours d'eau Campbell à Notre-Dame-de-Stanbridge
  - 9.7. Octroi du contrat pour l'entretien du cours d'eau Bellefroid-Archambault
  - 9.8. Certificat de conformité – reconstruction du pont de la rue Patenaude à Bromont
  - 9.9. Signature d'une entente intermunicipale avec la MRC du Haut-Richelieu – branche 28 de la rivière du sud-ouest
  - 9.10. Étude: aménagement du cours d'eau entre le 352 et 354 chemin Boulanger, Sutton
10. Rapport du comité des matières résiduelles du 16 avril :

- 10.1. État d'avancement de l'usine de biométhanisation
- 10.2. Proposition d'option pour les écocentres satellites
- 11. Rapport du comité agricole du 10 avril
  - 11.1. Projet résidentiel au club de golf de Farnham
  - 11.2. Demande d'exclusion à Notre-Dame-de-Stanbridge - régularisation d'une situation problématique
  - 11.3. Recommandation d'adoption du Règlement de contrôle intérimaire visant les îlots déstructurés
- 12. Rapport du comité d'aménagement du 11 avril :
  - 12.1. Demande Projet résidentiel au club de golf de Farnham
  - 12.2. Demande d'exclusion à Notre-Dame-de-Stanbridge – régularisation d'une situation problématique
  - 12.3. Avis de motion modifiant le SAD – Art. 59 volet 1
  - 12.4. Recommandation d'adoption du Règlement de contrôle intérimaire visant les îlots déstructurés
  - 12.5. Adoption du règlement 10-1211
  - 12.6. Stratégie d'accès à la terre – aide à la publication du livre Le Jardinier Maraîcher
  - 12.7. Certificats de conformité : Règlement 399 de la ville de Farnham
  - 12.8. Certificats de conformité : Règlement 400 de la ville de Farnham
  - 12.9. Résolution de conformité : Résolution PP-02 de la ville de Bromont
  - 12.10. Certificats de conformité : Reconstruction du pont P-01383 (rivière Yamaska à Bromont)
  - 12.11. Appui à la ville de Sutton – Déplacement de la ligne électrique en bordure du Chemin Scenic
- 13. Rapport du comité de carrières et sablières du 11 avril:
  - 13.1. Bilan des perceptions et versements aux municipalités depuis 2009;
  - 13.2. Entente de partage avec les municipalités limitrophes
  - 13.3. Bilan des exploitants en infraction au règlement refondu 06-0908
  - 13.4. Tableau de répartition, 3<sup>e</sup> période 2011
  - 13.5. Dossier Graymont : Nouvelle règle de répartition du tonnage
- 14. Gestion des sites mitoyens de carrières et sablières avec la MRC de La Haute-Yamaska
- 15. Rapport du comité de sécurité publique du 4 avril
  - 15.1. Suivi du dossier du nouveau poste de police
  - 15.2. Rapport des activités de décembre et janvier, du PARL et des effectifs
  - 15.3. Identification des priorités 2012-2013 du PARL
  - 15.4. Invitation au tournoi de golf du District de l'Estrie le 30 août à Owl's Head
- 16. Rapport du comité administratif du 3 avril:
  - 16.1. Participation aux divers tournois de golf 2012
  - 16.2. Rédaction des commentaires ou questions lors des périodes de questions
- 17. Axe 4 de la Route verte : répartition de la subvention FDOT aux municipalités concernées
- 18. Appui à la candidature de Bromont : Jeux équestres mondiaux 2018
- 19. Demande de Pike-River et Venise: aide financière au pavage d'une bande cyclable entre les deux municipalités.
- 20. Invitation à l'Assemblée des MRC organisée par la FQM les 23 et 24 mai
- 21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril/mai
- 22. Correspondance
- 23. Questions diverses
- 24. Deuxième période de questions du public
- 25. Levée de la séance

---

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

112-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
 APPUYÉ PAR JACQUES DUCHARME  
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant le sujet suivant, aux *Questions diverses* « Fermeture de la ferme expérimentale à Frelighsburg » et de laisser le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne porte à l'attention du conseil l'importance du bénévolat et les difficultés au conseil municipal de Dunham.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2012

113-0412

IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2012 tel que rédigé.

ADOPTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET PRÉSENTATION  
DES ÉTATS FINANCIERS 2011 DE LA MRC

114-0412

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2011 et son rapport de vérification;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU :

D'accepter le dépôt, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2011 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE POUR LE VÉRIFICATEUR : RAYMOND  
CHABOT GRANT THORTON

115-0412

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de la première facture progressive pour l'audit terminé le 31 décembre 2011 au montant total de 8 623,13 \$.

ADOPTÉ

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

RAPPORT ANNUEL 2011 DU CLD

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, présente au conseil, le rapport des activités 2011 du CLD en soulignant que le CLD a soutenu 400 entreprises en investissant 1 487 411 \$, générant un investissement de l'ordre de 24 453 528 \$. Le CLD a contribué à la création de 463 emplois et à la consolidation de 1 209 emplois.

FONDS FSTD - ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR UN RÉSEAU DE  
CHAUFFAGE À LA BIOMASSE ET DE REVENTE D'ÉLECTRICITÉ À BEDFORD

116-0412

CONSIDÉRANT que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

CONSIDÉRANT que la présente demande de financement, à savoir : «Étude de préfaissabilité pour un réseau de chauffage à la biomasse et de revente d'électricité à Bedford» ; correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour ;

**Enjeu 2.2 :** Appuyer les projets « verts » des entreprises et de la Régie Inter municipale d'élimination de Déchets Solides de Brome-Missisquoi;

**Enjeu 7.3 :** Supporter les différents pôles dans la réalisation de Plans stratégiques et la mise en valeur de leurs infrastructures publiques et privées, et la diffusion de leurs avantages concurrentiels;

CONSIDÉRANT qu'une étude de préfaissabilité sur le développement de l'industrie du chauffage à la biomasse forestière résiduelle dans Brome-Missisquoi a été réalisée récemment ;

CONSIDÉRANT que cette étude a démontré que la région avait tous les atouts pour réaliser de nombreux projets d'implantation de chaufferies à la biomasse forestière résiduelle dans des bâtiments institutionnels, commerciaux et religieux;

**CONSIDÉRANT** qu'une deuxième étude réalisée par le même consultant, M. Normand Godbout, au cours de l'hiver 2011-2012, a démontré que le volume d'énergie thermique requis par les commerces et institutions visées dans le secteur Ouest de Bedford était insuffisant pour justifier les investissements requis à l'heure actuelle;

**CONSIDÉRANT** que depuis ce temps, la ville de Bedford a été approchée par la firme WREG Canada inc. qui propose une approche différente, soit l'implantation d'unités de Pyrobio par Finaxo-WREG Canada inc. permettant de produire de l'énergie thermique et de l'électricité pouvant être revendues sur le réseau national, tout en profitant du programme qu'Hydro-Québec a mis sur pied en décembre 2011 et intitulé : « Programme d'achat d'électricité de 150 MW provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle de 50 MW et moins »;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle approche pourrait permettre d'atteindre la rentabilité d'un réseau de chauffage à la biomasse;

**CONSIDÉRANT** que le projet permettrait d'obtenir l'information permettant de décider de l'intérêt d'implanter un système Pyrobio de Finaxo WREG, ainsi qu'un réseau de distribution de chaleur alimenté par de la biomasse;

**CONSIDÉRANT** que les résultats positifs d'une étude de pré faisabilité faciliteraient l'obtention de subventions du Service de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et/ou du Fonds Municipal Vert. Ces subventions financent jusqu'à 75 % des frais d'études de faisabilité et d'approvisionnement et, éventuellement jusqu'à 50 % des coûts d'implantation;

**CONSIDÉRANT** que les honoraires du consultant pour la réalisation de cette étude s'élèvent à 25 000 \$ et seraient financés comme suit : 25% par la Ville de Bedford, 25% par le programme FSTD et 50% par la firme WREG elle-même ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser une contribution de 6 250 \$ à même le fonds du MAMROT (Fonds de soutien aux territoires en difficulté) pour financer à 25 % les honoraires du consultant pour la réalisation de cette étude, soit l'étude de pré faisabilité pour un réseau de chauffage à la biomasse et de revente d'électricité à Bedford.

**ADOPTÉ**

#### **FONDS FAMM - ATELIERS «FOCUS STRATÉGIE»**

117-0412

**CONSIDÉRANT** que la MRC est admissible pour bénéficier du Fonds de soutien aux territoires en difficultés qui est assuré par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande de financement, à savoir : «**Ateliers Focus Stratégie**» correspond aux activités du Plan stratégique de développement et de diversification économique notamment pour «*Enjeu III Priorité : 3.2 Supporter les dirigeants d'entreprise dans l'adoption des meilleures pratiques d'affaires* ».

**CONSIDÉRANT** que la saine gestion d'une entreprise commence d'abord par une vision claire de son positionnement stratégique, une compréhension de ses opportunités de croissance et, un plan d'action précis aligné sur les initiatives choisies en fonction des ressources disponibles ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Dionne + Gagnon a développé une approche de groupe pour former et accompagner des entrepreneurs dans un exercice de planification stratégique éprouvé, permettant à ceux-ci de se doter d'une stratégie opérationnelle à moindre coût ;

**CONSIDÉRANT** que cette approche consiste en 3 ateliers de travail d'une journée chacun, (reposant sur des guides de discussion accompagnés d'exercices), suivi de «coaching» individuel pour accompagner les entrepreneurs dans l'implantation;

**CONSIDÉRANT** que cette méthode de réflexion stratégique pourrait être bénéfique à bon nombre d'entreprises de Brome-Missisquoi et pourrait s'inscrire dans un programme d'accompagnement visant à augmenter sensiblement le taux de survie de nos entreprises en démarrage et/ou en croissance;

**CONSIDÉRANT** que le budget pourrait s'établir approximativement (variable selon le nombre de participants) comme suit :

Budget de la formation hypothétique:

Variable selon le nombre de participants. :

- Minimum 6 entreprises, maximum de 10
- Comprenant les 3 ateliers ainsi que les séances de suivi par entreprise (coaching)
- Comprenant les frais : déjeuner, café, lunch, frais de déplacement du consultant, matériel didactique, etc.

Dépenses par entreprise		Revenus par entreprise	
Honoraires du consultant			
▪ Ateliers	2 500 \$	FAMM et EQ	3 200 \$
▪ Coaching suivi	1 200 \$	Entreprises	500 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 700 \$</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 700 \$</b>

Pour 10 entreprises : budget maximum de 25 000 \$ pour la portion FAMM seulement.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

De soumettre une demande au fonds du MDEIE (Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles), jusqu'à une hauteur maximale de 25 000 \$ (pour 10 entreprises) afin de supporter les entreprises dans cette formation en «Focus Stratégie» dans Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

**PLANS DE COMMUNICATION**

118-0412

**CONSIDÉRANT** que les membres du comité de transport adapté et collectif proposent quelques modifications aux plans de communication

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

D'adopter les plans de communication pour le transport adapté et pour le transport collectif.

**ADOPTÉ**

**REMPLACEMENT DE PERSONNEL**

119-0412

**CONSIDÉRANT** la demande de modification de l'horaire de travail de M. Michaud, technicien au transport, dans le cadre de sa préretraite;

**CONSIDÉRANT** que Mme Veilleux travaille déjà 3 jours à la MRC comme technicienne à la comptabilité;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la préretraite progressive de monsieur Eddy Michaud afin de réduire sa semaine de travail de 4,5 jours à 3,5 jours et d'autoriser le remplacement au service de transport par madame Andrée Veilleux à raison d'une journée par semaine (7 heures) à partir du 25 mai 2012.

**ADOPTÉ**

**RECOMMANDATION POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT  
COLLECTIF AUPRÈS DU MTQ**

120-0412

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec a pour mission de favoriser l'essor de la mobilité durable;

**CONSIDÉRANT** que le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional prend fin le 31 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT** que les Bromisquois sont répartis sur un vaste territoire regroupé en 6 grands pôles d'attraction socioéconomiques;

**CONSIDÉRANT** que le service de transport collectif de la MRC de Brome-Missisquoi a atteint le plafond des sommes accordées dans le cadre du volet 1 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

**CONSIDÉRANT** que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est a effectué une étude sur le développement de la mobilité durable des personnes qui démontre une volonté claire de développer le transport collectif et qui répertorie les projets de la communauté entrepris en ce sens;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi veut répondre aux besoins de TOUS ses citoyens non seulement dans le cadre d'une politique de développement du transport collectif régional, mais aussi du transport collectif municipal;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi désire élargir son offre de service intermunicipale, en augmentant la fréquence des circuits existants; municipale, en instaurant des circuits à l'intérieur des villes-pôles de la MRC; hors territoire, en instaurant de nouveaux circuits vers les grandes villes voisines;

**CONSIDÉRANT** l'important étalement urbain des municipalités de Cowansville, de Farnham et de Bromont, dû à l'accroissement de leur population respective, et l'impossibilité d'obtenir une aide financière du Programme pour le transport collectif aux municipalités du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que l'instauration d'un seul circuit, assuré par un seul véhicule, dans la municipalité de Cowansville peut facilement entraîner un coût d'opération annuel de 100 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU :**

De demander au Ministre des Transports du Québec de reconduire le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, d'augmenter le montant maximum de la subvention du volet I de façon substantielle (300 000 \$) afin d'assurer la pérennité et le développement du transport collectif en milieu rural, d'accorder des subventions récurrentes, ce qui garantira un développement socioéconomique durable et d'ajuster annuellement le montant de la subvention allouée selon les coûts d'exploitation.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MTQ POUR LES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL POUR L'ANNÉE 2011**

121-0412

**CONSIDÉRANT** que la mission du transport collectif régional est d'offrir le service de transport à l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année 2011, une croissance importante du nombre de déplacements fut enregistrée par rapport à l'année précédente;

**CONSIDÉRANT** que conformément au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec*, la MRC est éligible à recevoir une subvention équivalente à 2 fois le montant de la contribution de la MRC pour 2011, incluant la part des usagers de 2010;

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la MRC est de 29 816 \$ pour 2011 et la portion des usagers de l'année 2010 de 19 145 \$;

**CONSIDÉRANT** que la MRC s'engage à réinvestir les surplus accumulés dans le budget du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT  
ET RÉSOLU :**

De confirmer au Ministère des Transports du Québec la participation financière de la MRC pour le transport collectif régional sur l'ensemble de son territoire pour l'année 2011

au montant de 48 961 \$ incluant la part des usagers enregistrée pour l'année 2010 à titre de contribution municipale.

De demander au Ministère des Transports du Québec de verser une subvention de 97 922 \$ pour l'exploitation du service de transport collectif en milieu rural pour l'année 2011 sur le territoire la MRC.

**ADOPTÉ**

#### **FACTURATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

122-0412

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien de cours d'eau sont facturés aux municipalités seulement à la fin des travaux;

**CONSIDÉRANT** que les travaux s'étalent souvent sur quelques années;

**CONSIDÉRANT** que des frais d'intérêts, correspondant au taux mensuel de la marge de crédit de la MRC, sont comptabilisés sur les factures assumées par la MRC, et que des frais d'intérêt sont remboursés sur le dépôt de 2 000 \$ que les municipalités font lors d'une demande de travaux;

**CONSIDÉRANT** que le fardeau administratif lié à la gestion des factures liées aux travaux reposerait autrement sur les administrations municipales;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**

**APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

**ET RÉSOLU :**

De conserver la même méthode de facturation, mais en éliminant le remboursement des intérêts sur le dépôt des municipalités locales.

**ADOPTÉ**

#### **AMÉNAGEMENT DE BANDES RIVERAINES ARBUSTIVES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE CATÉGORIE B**

123-0412

**CONSIDÉRANT** que la MRC entend, dans sa résolution 56-0212, aménager des arbustes dans le cadre des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles de catégorie B;

**CONSIDÉRANT** les questionnements du milieu agricole;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de bien expliquer les tenants et aboutissants de ce changement et d'ajuster les modalités d'application;

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**

**APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID**

**ET RÉSOLU :**

D'autoriser la tenue d'une rencontre d'information et d'échanges avec des représentants du milieu agricole (syndicat de base de l'UPA, MAPAQ, Club agro-environnementaux, etc.), du comité cours d'eau, des OBV et autres experts en la matière à l'été 2012, selon les disponibilités des représentants agricoles. La rencontre aura pour but de trouver des modalités d'application pour rendre acceptable la plantation d'arbustes dans la bande riveraine en milieu agricole.

**ADOPTÉ**

#### **NOMINATION – ENTRETIEN DE L'EMBRANCHEMENT COUTURIER DU COURS D'EAU NORTH BRANCH À DUNHAM**

124-0412

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien de l'embranchement Couturier du cours d'eau North Branch à Dunham par la résolution 057-12;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien sont justifiés;

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN**

**ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien de l'embranchement Couturier du cours d'eau North Branch, conformément à la demande de la municipalité de Dunham, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux



à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

**NOMINATION – BRANCHE 1 DU COURS D'EAU LIGNE DE NOYAN**

125-0412

**CONSIDÉRANT** la demande d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Ligne de Noyan à Pike-River;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'entretien du cours d'eau Ligne de Noyan auront lieu à compter du 1<sup>er</sup> août 2012;

**CONSIDÉRANT** que les travaux de la branche 1 doivent être intégrés à ceux déjà prévus dans la branche principale du cours d'eau Ligne de Noyan

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser les demandes d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Ligne de Noyan, conformément à la demande de la municipalité de Pike-River, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

**COURS D'EAU COREY À SAINT-ARMAND**

126-0412

**CONSIDÉRANT** la nomination de Lucien Méthé de BMI experts-conseils Inc., par la résolution 355-1011, concernant la demande d'entretien de la branche 30 du cours d'eau Groat à Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu erreur dans la demande et que les travaux sont plutôt requis dans le cours d'eau Corey, tel que demandé dans la résolution 12-02-048 de la municipalité de Saint-Armand ;

**CONSIDÉRANT** que le dépôt de 2000 \$ a déjà été encaissé;

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU :**

De modifier la résolution 355-1011 afin de nommer monsieur Lucien Méthé, à titre de professionnel externe de BMI Experts-Conseils, pour analyser la demande d'entretien du cours d'eau Corey, conformément à la demande de la municipalité de Saint-Armand, pour déterminer les travaux à réaliser, faire rapport au Conseil de la MRC sur les travaux à intervenir et répartir les dépenses en quotes-parts conformément à l'acte d'autorisation des travaux.

**ADOPTÉ**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU CONTRAT DU COURS D'EAU  
CAMPBELL À NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE**

127-0412

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a autorisé la procédure d'appel dans sa résolution 95-0312;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 12 avril à 10 h 10;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat à *Les Entreprises Réal Carreau Inc.*, au montant de 20 518,53 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'entretien du cours d'eau Campbell à Notre-Dame-de-Stanbridge.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU BELLEFROID-  
ARCHAMBAULT**

128-0412

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC a autorisé la procédure d'appel dans sa résolution 95-0312;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 12 avril à 10 h 10;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat à *Béton Laurier Inc.*, au montant de 56 066,64 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'entretien du cours d'eau Bellefroid-Archambault à Pike-River.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer le contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RECONSTRUCTION DU PONT DE LA RUE  
PATENAUDE À BROMONT – RIVIÈRE YAMASKA**

129-0412

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec demande un avis de conformité concernant le projet de reconstruction du pont P-01383 par le nouveau pont P-17805 sur la rue Patenaude au-dessus de la rivière Yamaska à Bromont;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été analysé au comité aménagement du 11 avril 2012;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme au règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU:**

D'aviser le ministère des Transports du Québec :

- que la MRC atteste que le projet est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire, aux mesures de contrôle intérimaire et à la réglementation régionale;
- que la MRC ne s'oppose pas à l'émission d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- que la MRC souhaite que la structure du nouveau pont s'intègre et s'harmonise avec le milieu d'accueil du point de vue esthétique et architectural.

**ADOPTÉ**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DU HAUT-RICHELIEU  
BRANCHE 28 DE LA RIVIÈRE DU SUD-OUEST –**

130-0412

**CONSIDÉRANT** qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont requis sur la branche 28 de la rivière Sud-Ouest en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

**CONSIDÉRANT** que ce cours d'eau relève de la juridiction des délégués des MRC Brome-Missisquoi et Haut-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Richelieu demande l'accord de la MRC Brome-Missisquoi pour la signature d'une entente ayant pour effet de confier à la MRC Haut-Richelieu l'exercice de la compétence eu égard à la demande de travaux requis dans la branche 28 de la rivière Sud-Ouest;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet et Robert Desmarais, directeur général, à signer, au nom et pour le compte de la MRC, l'entente intermunicipale avec la MRC du Haut-Richelieu afin de prévoir les responsabilités de chacune à l'égard de la branche 28 de la rivière Sud-Ouest et prévoir les modalités d'exercice de ces responsabilités.

**ADOPTÉ**

**ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU ENTRE LE 352 ET 354 CHEMIN  
BOULANGER À SUTTON**

131-0412

**CONSIDÉRANT** que Lucien Méthé de la firme BMI experts-conseils Inc. a été mandaté pour l'étude du dossier par la résolution 418-1111 suite à la demande d'aménagement de cours d'eau déposée par la ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT** que BMI experts-conseils préfère se retirer du dossier, car elle estime qu'il s'agit d'un projet de génie civil qui implique une modification des infrastructures pluviales municipales sous le chemin Boulanger;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Sutton a été avisée de la situation et souhaite aller de l'avant dans le dossier;

**CONSIDÉRANT** que tous les frais liés aux services professionnels et aux travaux sont ultimement chargés à la ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT** qu'il ne s'agit pas d'une problématique de rétablissement du libre écoulement des eaux, mais plutôt d'une problématique liée à une augmentation des débits suite au développement résidentiel et à l'aménagement du centre de ski qui implique une mise à niveau des infrastructures pluviales du chemin Boulanger;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU  
ET RÉSOLU:**

De demander à la ville de Sutton :

- de mandater directement une firme de génie pour effectuer l'étude pour les travaux correctifs afin de régler la problématique de débordement du cours d'eau entre les propriétés du 352 et du 354 chemin Boulanger;
- de former un comité chargé de suivre le dossier sur lequel siègera, entre autres, Simon Lajeunesse, coordonnateur régional des cours d'eau, à titre de représentant de la MRC
- d'obtenir les autorisations nécessaires de la MRC avant de procéder aux travaux.

**ADOPTÉ**

**PROJET RÉSIDENTIEL AU CLUB DE GOLF DE FARNHAM – DEMANDE DE  
MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

132-0412

**CONSIDÉRANT** que le conseil convient de ne pas retarder davantage l'adoption du règlement de contrôle intérimaire sur les îlots déstructurés;

**CONSIDÉRANT** que l'allégation soulevée par M. Larivière, relativement au statut du projet pouvant possiblement bénéficier d'une reconversion d'usage à des fins résidentielles conformément à l'article 1.5.2 de la décision finale de la CPTAQ numéro 372362 sur les îlots déstructurés, est une nouvelle information qui nécessite d'être investiguée;

**CONSIDÉRANT** que cette information n'a pas été portée à l'attention du comité consultatif agricole lors de leur analyse au présent dossier;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de connaître la portée de cette option de conversion des usages, préalablement à une prise de décision pour ledit dossier, mais également pour tout projet futur qui pourrait être déposé à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLFROID  
ET RÉSOLU**

De demander à la ville de Farnham de déposer une opinion juridique concernant le projet résidentiel au club de golf de Farnham et la possibilité qu'il bénéficierait d'une autorisation de la CPTAQ pour une reconversion d'usage afin d'y implanter environ 80 résidences unifamiliales. Cette option devra notamment éclaircir la notion de duplication d'usages reconnus et évaluer son impact sur l'ensemble du territoire de la MRC. Une fois l'obtention de cet avis juridique, les comités consultatifs agricole et d'aménagement, pourront poursuivre l'étude du dossier.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE D'EXCLUSION À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE – PROJET RÉSIDENTIEL DANS LE SECTEUR VILLAGEOIS**

133-0412

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge demande l'appui de la MRC à la CPTAQ afin d'exclure de la zone agricole une petite partie du lot 840 contigüe au périmètre d'urbanisation existant;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de développement résidentiel est actuellement en préparation pour l'ensemble de la dernière partie vacante du périmètre d'urbanisation, la zone R-5 au zonage et située à l'extérieur de la zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise, entre autres, de s'assurer d'une partie de terrain suffisante à un développement résidentiel réglementaire et également d'éviter l'enclavement d'une bande de terrain agricole non utilisable à cette fin;

**CONSIDÉRANT** que la superficie visée par la demande forme un bande de terrain sur le long d'environ 6 000 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que le périmètre d'urbanisation actuel ne créera pas de contraintes supplémentaires sur les distances séparatrices;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer ladite demande d'exclusion de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge afin d'exclure de la zone agricole une partie du lot 840 et qu'advenant le cas où la CPTAQ accepte la demande d'exclusion de la zone agricole, la MRC s'engage à modifier son schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin de refléter cette exclusion.

**ADOPTÉ**

**AVIS DE MOTION : MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
« ARTICLE 59-VOLET 1 »**

Avis de motion est par la présente donné, avec dispense de lecture, par Gilles Decelles qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement afin d'y intégrer les critères d'implantation de résidences en zone agricole et création de l'agricole dynamique (article 59-Volet 1).

**ADOPTÉ**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE  
VISANT LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

134-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le règlement de contrôle intérimaire 03-0412 visant l'implantation de résidences en zone agricole, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

135-0412

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-1211 MODIFIANT LE SAD (STE-SABINE)

**CONSIDÉRANT** que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est en vigueur depuis le 23 septembre 2008;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné par le Conseil de la MRC le 15 novembre 2011 afin d'adopter le règlement 10-1211;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC a adopté le 20 décembre 2012 le projet de règlement 10-1211;

**CONSIDÉRANT** que le 5 mars 2012 le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a informé la MRC que le projet de règlement 10-1211 était conforme aux orientations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Sabine souhaite, dans un premier temps, exclure du périmètre d'urbanisation multifonctionnel du village une terre agricole active qui est vouée à être remise en zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Sabine souhaite, dans un deuxième temps, modifier deux secteurs (au nord et au sud) du périmètre d'urbanisation résidentiel de la Sabinoise afin de leur donner une vocation de périmètre d'urbanisation multifonctionnel;

**CONSIDÉRANT** que cette modification permettra de reconnaître les activités non résidentielles situées au nord du périmètre d'urbanisation résidentiel de la Sabinoise et de consolider la nature de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que cette modification permettra également à la municipalité d'accueillir des usages commerciaux et industriels au sud du périmètre d'urbanisation de la Sabinoise car il y a quasi absence d'espaces disponibles au village ce qui fait en sorte que plusieurs projets ne peuvent s'implanter dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation publique s'est tenue le 11 avril 2012 sur ledit projet de règlement conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement 10-1211, modifiant le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

### STRATÉGIE D'ACCÈS À LA TERRE - AIDE À LA PUBLICATION DU LIVRE LE JARDINIER MARAÎCHER

136-0412

**CONSIDÉRANT** que lors de la tenue du comité agroalimentaire du CLD, M. Jean-Martin Fortier, des *Jardins de la Grelinette* à Saint-Armand, est venu présenter son livre (à paraître) qui se veut un manuel pratique de culture maraîchère sur petite surface;

**CONSIDÉRANT** que ce livre expose les méthodes culturales adoptées par *Les Jardins de la Grelinette*, qui est un succès de petite ferme maraîchère biologique (moins de 1 hectare) qui se démarque dans le marché de l'alimentation;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de permettre de finaliser la publication de l'ouvrage, le CLD pourrait participer financièrement pour un montant d'environ 4 300\$;

**CONSIDÉRANT** que ce projet cadre parfaitement avec la stratégie d'accès à la terre agricole et qu'il reste un résiduel de 1 100 \$ à la subvention du pacte rural;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
ET RÉSOLU**

D'accorder une aide financière de l'ordre de 1 100 \$ à M. Jean-Martin Fortier, des *Jardins de la Grelinette* à Saint-Armand, afin de permettre de finaliser la publication de son livre. Ce montant est prévu à même la subvention obtenue du pacte rural.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

137-0412

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ- RÈGLEMENT 399 FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 11 avril 2012 son règlement numéro 399;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à:

- Remplacer la grille des usages de la zone C5-04 ;
- Retirer des lots de la zone I2-08 (secteur de l'ancienne Collins) afin de créer les nouvelles zones H1-65, H1-66, H1-67, H1-68 et H1-69 ;
- Ajouter des grilles des usages pour les zones H1-65, H1-66, H1-67, H1-68 et H1-69.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 399 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

138-0412

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ- RÈGLEMENT 400 FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 11 avril 2012 son règlement numéro 400;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement modifiant le règlement de zonage 171 vise à:

- Retirer des lots de la zone H3-45 afin de créer la zone H3-70;
- Retirer des lots de la zone H4-56 afin de créer la zone H4-71;
- Remplacer la grille des usages de la zone H3-45;
- Ajouter une nouvelle grille pour la zone H3-70 et H4-71.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 400 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

139-0412

**RÉSOLUTION DE CONFORMITÉ- RÉSOLUTION PP-02 BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 5 avril 2012 sa résolution finale numéro PP-02;

**CONSIDÉRANT** que cette résolution est adoptée en vertu du règlement sur les PPCMOI et qu'elle vise à autoriser sur le lot 2 929 687 (rue Soulanges) l'implantation d'un maximum 20 petits chalets d'une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup> pour de la location court et moyen terme ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet contient plusieurs conditions afin d'intégrer le projet dans son environnement et qu'il sera assujéti au PIIA;

**CONSIDÉRANT** que ce projet est situé dans l'affectation aire récréotouristique, résidentielle ou de villégiature;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution numéro PP-02 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. Que la présente résolution atteste la conformité dudit projet.

**ADOPTÉ**

**APPUI À LA VILLE DE SUTTON – DÉPLACEMENT DE LA LIGNE  
ÉLECTRIQUE EN BORDURE DU CHEMIN SCENIC**

140-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la ville de Sutton dans leur demande adressée à Hydro-Québec afin que ces derniers révisent le tracé projeté quant au déplacement de la ligne électrique sur le chemin Scenic afin de respecter les engagements qu'ils ont pris dans le but de préserver les percées exceptionnelles dont plusieurs citoyens bénéficient, sans perdre de vue les questions reliées à la sécurité et l'accessibilité.

**ADOPTÉ**

**ENTENTE DE PARTAGE AVEC LES MUNICIPALITÉS LIMITROPHES  
(ANGE-GARDIEN, SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, MRC LA HAUTE-YAMASKA)**

141-0412

**CONSIDÉRANT** que lorsqu'il subsiste un différend entre deux municipalités limitrophes relativement au mode de partage, la municipalité demanderesse peut soumettre ledit différend à la Commission municipale du Québec;

**CONSIDÉRANT** que des tentatives de négociations avec des municipalités limitrophes sont en cours depuis juillet 2011 afin de parvenir à un mode de partage équitable des droits;

**CONSIDÉRANT** qu'une représentation et assistance juridique s'avère nécessaire pour les dossiers de partage des droits avec les municipalités de Saint-Alphonse-de-Granby et d'Ange-Gardien ainsi qu'avec la MRC la Haute-Yamaska;

**IL EST PROPOSÉ PAR STEVEN NEIL  
APPUYÉ PAR PIERE PELLAND  
ET RÉSOLU :**

De mandater Me Élane Francis à titre de procureur pour la MRC afin de représenter les intérêts de celle-ci, notamment lors d'éventuelles rencontres avec les municipalités de Saint-Alphonse-de-Granby et d'Ange-Gardien ainsi qu'avec la MRC de La Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

**BILAN DES EXPLOITANTS EN INFRACTION AU RÈGLEMENT 06-0908  
(Dossier Janulewicz ABR-065)**

142-0412

**CONSIDÉRANT** que l'exploitant *6860974 Canada inc.* et/ou Daniel Janulewicz, exerçant ses activités sur les lots 507-1, 507-P et 271 de la municipalité d'Abercorn, agit en contravention de l'article 11 dudit règlement refondu 06-0908;

**CONSIDÉRANT** que cet exploitant refuse d'obtempérer et de se conformer au règlement 06-0908 malgré les nombreuses communications, verbales et écrites, tenues par la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DUCHARME  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'envoi de constats d'infraction à l'exploitant en défaut *6860974 Canada inc.* et Daniel Janulewicz, le tout conformément à la législation applicable.

De demander à Me Francis de vérifier différents moyens dissuasifs à la disposition de la MRC autres que ceux prévus au Règlement 06-0908 afin de s'assurer que ce type de problème ne surviennent à répétition.

**ADOPTÉ**

**BILAN DES EXPLOITANTS EN INFRACTION AU RÈGLEMENT 06-0908  
(Dossier BRICON SBS-092)**

143-0412

**CONSIDÉRANT** que l'exploitant *Construction BRICON Ltée*, exerçant ses activités sur le lot 1158 de la municipalité de Stanbridge-Station, agit en contravention à l'article 11 dudit règlement refondu 06-0908;

**CONSIDÉRANT** que cet exploitant refuse d'obtempérer et de se conformer au règlement refondu malgré les nombreuses communications, verbales et écrites, tenues par la MRC;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun formulaire n'a été acheminé à la MRC et qu'aucune somme pour ces deux dernières périodes de l'année 2011 n'a pas été versée à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS**

**APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER**

**ET RÉSOLU :**

De procéder à l'envoi de constats d'infraction à l'exploitant en défaut *Construction BRICON Ltée.* et d'entreprendre des procédures judiciaires nécessaires, le tout conformément à la législation applicable.

De nommer Me Elaine Francis à titre de procureur pour la MRC aux fins de ce dossier.

**ADOPTÉ**

**DOSSIER GRAYMONT SBS-093, BEDC-017 :**  
**NOUVELLE RÈGLE DE RÉPARTITION DU TONNAGE**

144-0412

**CONSIDÉRANT** que dans certaines circonstances, des sites d'exploitation peuvent être situés à cheval sur une limite municipale;

**CONSIDÉRANT** que pour les exploitants aux prises avec cette, il est faisable de distinguer la provenance des matériaux dans chacune des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le mode de partage des fonds provenant de carrières et sablières de la MRC est basé sur la provenance des matériaux exploités;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND**

**APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE**

**ET RÉSOLU :**

De modifier le mode de partage pour le site de Graymont afin, qu'à compter de maintenant, le tonnage exact provenant de chaque municipalité sera attribué à la municipalité concernée. De ne plus accepter d'exception à cette règle de partage.

**ADOPTÉ**

*Monsieur Gilles Rioux, maire de Stanbridge Station vote contre cette résolution.*

**CARRIÈRES ET SABLIERES:**  
**CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU MODE DE RÉPARTITION**

145-0412

**CONSIDÉRANT** que certains maires demandent de réétudier le mode de répartition actuel des fonds provenant des droits sur les carrières et sablières qui s'établit comme suit: 45% à la municipalité où se trouve le site, 20% aux municipalités de 1ère couronne, 7% pour les municipalités de 2e couronne, 20% pour toutes les municipalités réparties selon le kilométrage des chemins municipaux et 8% pour la gestion et les municipalités hors MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER**

**APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND**

**ET RÉSOLU :**

D'informer les municipalités qu'elles peuvent, jusqu'au 10 août 2012, faire parvenir une demande écrite à la MRC pour recevoir le mode de répartition des sommes provenant des carrières et sablières. La demande doit exprimer les motifs pour une révision du mode actuel.

**ADOPTÉ**

**GESTION DES SITES MITOYENS AUX**  
**MRC BROME-MISSISQUOI ET DE LA HAUTE-YAMASKA**

146-0412

**CONSIDÉRANT QUE** la carrière de Sintra inc. est située en partie dans les municipalités de Saint-Alphonse-de-Granby et de Bromont;

**CONSIDÉRANT QUE** la gravière-sablière de Allard et Allard est située en partie dans les municipalités de Lac-Brome et de Shefford;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 78.14 de la LCM prévoit qu'une entente doit être établie pour déterminer quel organisme municipal a le mandat de gérer la perception du droit pour un site situé sur le territoire de plus d'une municipalité ainsi que la remise d'une partie du droit à l'autre organisme municipal;



**CONSIDÉRANT QUE** la méthode de répartition, utilisée par la MRC Brome-Missisquoi pour tous les sites mitoyens sur son territoire, est déterminée par la quantité exacte de matériaux provenant de chacun des territoires municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les exploitants peuvent déterminer de quel territoire municipal proviennent les matériaux exploités;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU:**

De proposer les principes suivants à la MRC de La Haute-Yamaska concernant la gestion des sites mitoyens des entreprises Sintra inc. et Allard et Allard.

1. Que les deux MRC concluent une entente en vertu de l'article 78.14 de la LCM par laquelle la MRC Brome-Missisquoi percevra les droits du site de l'entreprise Allard et Allard et remettra à la MRC de La Haute-Yamaska les droits attribués au territoire de Shefford et la MRC de La Haute-Yamaska percevra les droits du site de l'entreprise Sintra et remettra à la MRC Brome-Missisquoi les droits attribués au territoire de Bromont.
2. Que le droit à percevoir sur la quantité des matériaux exploités, conformément à l'article 78.2 de la LCM, sur le territoire d'une municipalité soit attribué à cette dernière.
3. Que les exploitants indiquent sur leur déclaration les quantités de matériaux exploités pour chacune des municipalités concernées.

**ADOPTÉ**

**SQ: ADOPTION DES PRIORITÉS 2012-2013**

147-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter les six (6) priorités suivantes pour la prochaine année pour le Plan d'actions locales et régionales (PARL) de la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi :

1. Augmenter la présence familiale.
2. Augmenter la visibilité dans les municipalités.
3. Réaliser une approche stratégique en résolution de problèmes.
4. Réaliser des opérations de surveillance en regard des véhicules récréotouristiques.
5. Effectuer des activités de rapprochement avec la population.
6. Intervenir sur les causes de collision avec dommage corporel ainsi que sur leurs facteurs contributifs.

**ADOPTÉ**

**PARTICIPATION DE LA MRC AUX DIVERS TOURNOIS DE GOLF EN 2012**

148-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN  
ET RÉSOLU :**

D'aider financièrement les organismes suivants en participant à leur tournoi de golf et de nommer deux (2) maires pour chacun des six (6) tournois ci-dessous :

1. <b>Info-Crime</b> : Tom Selby et Sylvie Raymond	23 mai*	Château Bromont
2. <b>Chambre de commerce de Cowansville et Mentorat de Brome-Missisquoi</b> : Jean-Guy Demers et Pierre Pelland	31 mai	Cowansville
3. <b>Fondation BMP</b> : Albert Santerre et Ginette Simard Gendreau	13 juin	Cowansville et Golf Château Bromont
4. <b>Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi</b> : Arthur Fauteux et Lucille Robert	3 août	Château Bromont
5. <b>Fondation Maison Au Diapason</b> : Gilles Decelles et Jean-Guy Demers	28 août	Château Bromont, Vieux-Village, Royal Bromont et Knowlton*
6. <b>SQ – Estrie</b> : Laurent Phoenix et Pierre Pelland	30 août	Owl's Head

Les participants des tournois de golf ont la responsabilité de se trouver un substitut en cas d'absence.

ADOPTÉ

**AXE 4 DE LA ROUTE VERTE : RÉPARTITION DE LA  
SUBVENTION DU FDOT AUX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES**

149-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER  
ET RÉSOLU :**

De répartir la subvention obtenue du Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT) aux municipalités concernées par les travaux de l'axe 4 de la Route verte :

Bromont :	35 642 \$
Lac Brome :	15 548 \$
Sutton :	7 720 \$
MRC:	11 232 \$ (remboursement des frais du consultant)

ADOPTÉ

**APPUI À LA CANDIDATURE DE BROMONT : JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU :**

150-0412

D'appuyer Bromont dans le dépôt de sa candidature afin de recevoir les jeux équestres mondiaux 2018 et d'autoriser la Préfet à signer une lettre d'appui.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE PIKE-RIVER ET VENISE-EN-QUÉBEC : AIDE FINANCIÈRE AU  
PAVAGE D'UNE BANDE CYCLABLE ENTRE LES DEUX MUNICIPALITÉS**

Le conseil convient d'étudier la demande de financement d'une bande cyclable asphaltée entre Venise et Pike-River. Des informations supplémentaires seront connues prochainement et le conseil veut rediscuter du dossier à sa prochaine séance.

**ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FQM**

151-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Robert Desmarais et Albert Santerre à participer au nom et pour le compte de la MRC à l'assemblée des MRC organisée par la FQM les 23 et 24 mai prochain à Québec. De payer leur inscription et de rembourser leurs frais de séjour sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 14 :LOI SUR LA MISE EN VALEUR  
DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

152-0412

**CONSIDÉRANT** que le 12 mai 2011, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**CONSIDÉRANT** que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR JACQUES DUCHARMES  
ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

De transmettre une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du 2<sup>e</sup> groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

**ADOPTÉ**

**APPUI ENVERS LE PREMIER CONSENSUS QUÉBÉCOIS ET  
CANADIEN DE LUTTE À LA CONTREBANDE DE TABAC**

**CONSIDÉRANT** que le Comité des Finances publiques de l'Assemblée nationale a déposé en février 2012 un rapport unanime sur les mesures à prendre pour combattre la contrebande de tabac;

153-0412

**CONSIDÉRANT** que la première recommandation proposée se lit comme suit (extrait) : *Que le gouvernement du Québec fasse des représentations auprès du gouvernement canadien, du gouvernement américain, du gouvernement ontarien et de la nation mohawk en vue de créer une commission mixte formée de 5 parties consacrées à la lutte à la contrebande de tabac. Son objectif premier serait de proposer un plan d'action intégré qui porterait, entre autres, sur une entente « gagnant-gagnant » entre les gouvernements et les Autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe<sup>3</sup> à grande échelle aux non-autochtones;*

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une percée majeure et importante puisque c'est la première fois au pays qu'un consensus politique est officiellement adopté sur cette question;

**CONSIDÉRANT** que la contrebande de tabac incite les jeunes au tabagisme, affecte les dépanneurs légitimes qui respectent les lois, rapporte des revenus considérables au crime organisé et en fait perdre davantage aux gouvernements;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER  
ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral de créer une Commission mixte sur la contrebande de tabac pour dégager une entente « Gagnant-Gagnant » entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente de tabac sans taxe à grande échelle aux non-autochtones.

**ADOPTÉ**

**FERMETURE DE LA FERME EXPÉRIMENTALE À FRELIGHSBURG**

Monsieur Jacques Ducharme, maire de la municipalité de Frelighsburg, informe les membres du conseil que le gouvernement fédéral a annoncé la fermeture prochaine de la ferme expérimentale de Frelighsburg, notamment en invoquant sa mission moins significative au plan national. La municipalité de Frelighsburg suivra de près ce dossier pour analyser toutes les options.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

154-0412

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée à 23h.

**ADOPTÉ**



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière